



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### Référence

N°GD 118/17

### Objet

Création de postes suite à  
transfert des agents de la  
restauration scolaire au 1er  
janvier 2018

### Secrétaire de séance

Maurice HOFFMANN

### Rapporteur :

Jean-Michel DAUBIGNEY

Conseil Communautaire  
14 décembre 2017  
Tavaux - 18h30

## DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 60  
Nombre de procurations : 13  
Nombre de votants : 73  
Date de la convocation : 07 décembre 2017  
Date de publication : 22 décembre 2017

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, A. Douzenel, T. Druet, JP. Fichère, JB. Gagnoux, I. Girod, A. Hamdaoui, N. Jeannet, P. Jobez, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, H. Prat, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, G. Jeannerod, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot suppléé par M. Barbier, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, M. Boué, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

**Délégués absents ayant donné procuration :** M. Berthaud à S. Champanhet, JP Cuinet à C. Bourgeois-République, C. Demortier à S. Marchand, F. Dray à N. Jeannet, D. Germond à P. Jobez, J. Gruet à A. Douzenel, S. Hédin à L. Bernier, P. Jaboviste à C. Nonnotte-Bouton, S. Kayi à I. Mangin, JP Lefèvre à J. Péchinot, E. Schlegel à JB Gagnoux, JM Sermier à JP Fichère, JC. Wambst à A. Albertini.

**Délégués absents non suppléés et non représentés :** G. Soldavini, F. Barthoulot, I. Voutquenne, J. Lombard, A. Diebolt, C. Mathez, E. Saget, V. Chevriaut, C. François, G. Coutrot, R. Curly.

Par délibération n°GD69/17 du 26 juin 2017, le Conseil Communautaire a décidé d'étendre le périmètre de l'intérêt communautaire de la compétence « action sociale » à la restauration scolaire.

Par délibération n°GD70/17 du 26 juin 2017, le Conseil Communautaire a pris connaissance des dispositions prises concernant le personnel concerné par la reprise de la gestion de la restauration scolaire par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Un tableau présentait les communes concernées, le nombre d'agents concernés ainsi que l'incidence financière.

Dans un premier temps, tous les agents ont été mis à disposition de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 décembre 2017 pour la partie des fonctions relevant du service transféré.

Pour connaître leur décision quant à leur situation administrative à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, deux hypothèses ont été proposées à chaque agent :

- leur transfert à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ; ce transfert étant facultatif lorsque l'agent exerce partiellement son activité dans un service transféré,
- le maintien de leur mise à disposition auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ; cette mise à disposition étant effectuée à titre individuel, pour la partie du service transféré.

Il en résulte que 5 agents ont sollicité leur transfert auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les 36 autres agents concernés par ce transfert de compétence sont maintenus à disposition de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **CREE** les postes des personnels concernés par le transfert à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs par la création des postes suivants :

CAT	GRADE	TC/TNC	TEMPS DE TRAVAIL	NB POSTES A CREER
C	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	TNC	35h00	1
C	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	TNC	14h30	1
C	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	TNC	9h43	1
C	Adjoint technique	TNC	24h56	1
C	Adjoint technique	TNC	11h30	1

Les crédits nécessaires seront inscrits en dépenses au budget primitif 2018.

Fait à Tavaux,  
Le 14 décembre 2017  
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle MR / Direction des Ressources Humaines
- Trésorerie Principale